

FONDALOR

LES CITOYEN.NES DE LA DÉCOUVERTE

APPEL À PROJETS

5^e édition - 2026

Dossier de candidature

Modalités et critères d'évaluation

FONDALOR EN QUELQUES MOTS

Fondalor est un fonds de dotation citoyen reconnu d'utilité publique qui soutient depuis 2021 des projets d'innovation ou de création artistique au Pays de Lorient.

Ce fonds privé réunit des mécènes - fondateurs, donateurs et partenaires - provenant du monde entrepreneurial et de la société civile.

Il est animé par des bénévoles engagés, convaincus de l'importance de l'action artistique et culturelle, de son rôle social et du rayonnement territorial.

Fondalor souhaite établir ou renforcer un dialogue solide et durable entre citoyens, artistes, entreprises et professionnels de la culture, en encourageant une collaboration plus étroite entre ces différents acteurs.

L'objectif est de soutenir des projets artistiques variés et de qualité qui s'ancrent dans le territoire du Pays de Lorient et mobilisent toutes les énergies vers de nouvelles découvertes.

Pour le lancement de son cinquième appel à projets, Fondalor réaffirme son engagement en allouant un budget dédié à la création allant jusqu'à 5000€ par projet.

PARTICULARITÉ DE L'ÉDITION 2026

Le nouvel appel à projets vise à récompenser plusieurs projets de création artistique contemporaine menés par un groupe d'artistes professionnels (collectif, compagnie, association).

JURY

Le jury est composé d'administrateurs, de fondateurs, de donateurs. Il est soutenu dans son instruction par des personnes qualifiées, professionnelles de la culture.

Tous les dossiers déposés et recevables sont soumis à une évaluation.

Après instruction, le Conseil d'Administration du fonds procède aux arbitrages et désigne les lauréats des dossiers primés et remarquables.

QUI PEUT RÉPONDRE À L'APPEL À PROJETS ?

Tous les groupes d'artistes professionnels (minimum 3 artistes) qui souhaitent proposer un projet artistique sont habilités à candidater.

CONDITIONS D'ELIGIBILITE GENERALES

Sont exclus de toute participation :

- les administrateurs, fondateurs et donateurs de Fondalor et les personnes associées à titre individuel ou collectif, directement ou indirectement, à l'organisation du présent appel à projets,
- toute structure porteuse ayant été lauréate du dernier appel à projets (Appel à projets n° 4, 2024-2025).

CONDITIONS D'ELIGIBILITE RELATIVES AUX CANDIDATS

La candidature peut être déposée :

- directement par un groupe d'artiste,
- par une structure faisant appel à des artistes (associations, entreprises, groupes de citoyens).

CONDITIONS D'ELIGIBILITE RELATIVES AU PROJET SOUMIS

- Le projet s'ancre et se déroule au Pays de Lorient (46 communes des communautés de Lorient Agglo, Quimperlé communauté et Blavet Bellevue Océan communauté),
- le projet peut explorer l'ensemble des disciplines artistiques : peinture, danse, poésie, littérature, arts plastiques, arts numériques, théâtre, musique, photographie, cinéma, etc. ou en combiner plusieurs d'entre-elles,
- le projet se déroule en association avec les citoyens et/ou entreprises du Pays de Lorient, d'une manière ou d'une autre, à un moment ou à un autre du processus de création ou de diffusion,
- le financement de Fondalor ne doit pas être la seule ressource,
- la date de fin du projet (performance, présentation des œuvres, installation, médiation, etc.) ne devra pas dépasser le 31 décembre 2027, sauf exception validée par le jury.

Au total, Fondalor pourra accorder jusqu'à 5 000 € de soutien par projet, au regard des critères d'évaluation ci-dessous.

PROCESSUS ET CRITERES D'ÉVALUATION

Processus d'évaluation

- Dépôt et consultation des candidatures: après envoi, vérification des critères d'éligibilité et complétude du dossier par les membres du CA, puis envoi aux membres du jury, qui consultent l'ensemble des projets en amont.
- Pré-sélection individuelle: chaque membre du jury sélectionne 10 projets à partir des critères d'évaluation.
- Pré-sélection collective: réunion du jury pour croiser les sélections individuelles, débattre collectivement, arrêter une liste commune de 10 projets retenus pour audition. Envoi d'une invitation et d'une trame d'entretien.
- Journée d'auditions; à l'issue de cette journée, les candidats seront informés de la suite donnée à leur dépôt de dossier. Des compléments pourront être demandés sous huitaine.
- Attribution des dotations et nomination des référents Fondalor en charge du suivi de chaque projet

Critères d'évaluation

- création: le projet vise à la production et la diffusion d'une création artistique,
- impact et rayonnement du projet sur le territoire: l'ancrage territorial s'exprime à travers un rapport avec son histoire, ses habitants, ses lieux spécifiques, économiques, symboliques et culturels,
- intensité de l'implication des citoyens et/ ou des entreprises du Pays de Lorient
- adéquation projet / ressources humaines, financières et matérielles.

ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES

Les engagements réciproques de Fondalor et des lauréats primés seront décrits dans la convention projet qui sera rédigée et signée par les deux parties en juillet 2026.

Le soutien financier accordé aux lauréats les engage dans une relation de travail pérenne avec Fondalor pendant la durée du projet, notamment pour conduire la communication du projet à ses différentes étapes.

CALENDRIER DU 5^{ème} APPEL À PROJETS

- ▶ **Lancement** : 20 mars 2026
- ▶ **Clôture des dépôts** : 15 mai 2026, 23h45
- ▶ **Annonce des pré-sélections** : 15 juin 2026
- ▶ **Journée d'audition des projets sélectionnés** : 22 juin 2026
- ▶ **Annonce des lauréats** : fin juin 2026
- ▶ **Signature des conventions projets** : juillet 2026
- ▶ **Présentation des œuvres au public** : décembre 2027

COMMENT PARTICIPER ?

▶ Prenez connaissance des points clés

Pour postuler, prenez le temps de consulter attentivement les points essentiels afin de respecter et de bien comprendre les contenus à présenter. Pour cela, vous devez prendre connaissance du « dossier de candidature ».

▶ Envoyez votre dossier

Jusqu'au 15 mai 2026 à 23h45, remplissez le formulaire en ligne.

Pour tout complément éventuel à apporter au formulaire en ligne, envoyez les éléments en adressant un mail à l'adresse : aap@fondalor.org.

Merci d'intituler le mail comme suit : « *Nom du projet _ Nom du groupe d'artistes ou de la structure _compléments* »

POINTS D'ATTENTION SUR LE DOSSIER DE CANDIDATURE

▶ Recevabilité et enregistrement des candidatures

Les dossiers soumis feront l'objet d'un examen de recevabilité qui vise à la vérification du bon respect des conditions d'éligibilité des projets et des formes requises du formulaire de candidature.

Seuls, les dossiers éligibles complets respectant ces conditions et envoyés avant la date limite de clôture seront pris en compte.

Fondalor informera les porteurs de projets dont les dossiers sont irrecevables.

▶ Comment compléter efficacement le dossier de candidature ?

- Les informations fournies dans le dossier de candidature devront distinguer clairement les phases déjà réalisées, celles prévues pour l'avenir et les éléments encore en cours de conception au moment du dépôt. Cela permettra d'assurer une visibilité optimale et une transparence complète.
- L'artiste s'engage à réaliser le projet tel qu'il est défini dans le dossier de candidature. Les composantes du dossier (description, lieux, étapes, etc.) sont considérées comme arrêtées et serviront de matière à la signature de la convention artiste cosignée entre Fondalor et chaque lauréat. Toute évolution significative devra faire l'objet d'une information de Fondalor.